Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le 30/11/2023
ID : 089-248900938-20231128-RH_2023_101-DE

N°RH/2023/101

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage de la convocation** :	21 novembre 2023 21 novembre 2023	**Nombre de conseillers communautaires** Effectif légal : **49** En exercice : **49** Présents : **40** Votants : **47**

Séance du 28 novembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :
M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à Mme Linda GUEDJALI
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Elisabeth LEFEVRE
M. Bernard MORAINE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Éric APFFEL, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT
M. Nicolas DEILLER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE À TEMPS COMPLET POUR DES BESOINS DE SERVICE.

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le 30/11/2023
ID : 089-248900938-20231128-RH_2023_101-DE

RH/2023/101	Conseil communautaire du 28 novembre 2023

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE À TEMPS COMPLET POUR DES BESOINS DE SERVICE.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Communauté de Communes du Jovinien de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et des promotions,

CONSIDÉRANT le besoin de la collectivité, de créer un emploi dont le grades, les missions et temps de travail sont énumérés ci-dessous, pour des besoins de services,

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'agent de maitrise à temps complet, à compter du 1er décembre 2023, pour les missions suivantes :

- Responsable mécanique des camions-bennes.
- Assurer le montage des bacs pour le tri sélectif et ordures ménagères.
- Assurer la collecte des ordures ménagères.
- Remplacement temporaire sur les deux déchèteries.

VU la conférence des Maires et la commission des finances du lundi 20 novembre 2023,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

AUTORISE le Président à créer le poste d'agent de maitrise, à temps complet, comme indiqué ci-dessus, à compter du 1er décembre 2023,
PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023,
AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND